

porteurs de la médaille militaire ont seuls le droit de porter le ruban sans la croix et sans la médaille.

On peut juger, par les chiffres suivants, si la consommation du tabac est grande en France. Une affiche qui vient d'être placardée, annonce que le 18 février, à une heure de l'après-midi, il sera procédé au ministère des finances, en séance publique, à l'adjudication de la fourniture de 9 millions de kilogrammes de tabacs exotiques en feuilles, rien que pour les manufactures de Bordeaux, le Havre et Marseille. savoir : 3 millions de Virginie; 4 millions 1/2 de Kentucky; et 1 million 1/2 de Maryland.

Le Charentais parle de diverses réformes dans l'intendance militaire, notamment de la suppression des maîtres tailleurs et des maîtres cordonniers dans les régiments, qui auraient à s'adresser désormais à l'industrie privée pour toutes leurs fournitures.

Au marché aux grains de Lille, de mercredi, il y a eu une hausse moyenne de 69 centimes à l'hectolitre.

Le plan du tracé de la ligne télégraphique d'Europe, d'Asie et d'Amérique, et le rapport sur son établissement pour le continent, présentés à l'Empereur viennent, par son ordre, d'être envoyés avec une note spéciale au ministre des affaires étrangères, dans les attributions duquel rentrent toutes les questions d'intérêt national.

Des expériences du plus-haut intérêt viennent d'être faites sur la ligne télégraphique de Paris à Amiens. Il s'agit d'un nouvel appareil qui a la propriété de transmettre textuellement les dépêches, en reproduisant ligne pour ligne et trait pour trait, l'écriture de la personne qui transmet la dépêche. La précision est telle, qu'on reproduit aussi avec une grande facilité des portraits ou des dessins, et avec la même netteté que l'écriture. L'une des dépêches reçues à Amiens était ornée d'un buste que le télégraphe avait dessiné au bas d'une lettre.

Cette invention est due à un Italien; des expériences ont été faites à différentes reprises dans des appartements; mais c'est pour la première fois que le système est soumis à l'expérience sur une ligne télégraphique.

Chemins de fer.

La Gironde, de Bordeaux, a reçu de son correspondant de Paris la nouvelle suivante, que nous ne reproduisons que sous les réserves les plus formelles :

« Les compagnies de chemins de fer font étudier un système de taxe uniforme, dont le résultat immédiat serait d'augmenter le mouvement des voyageurs dans une proportion incalculable. Il s'agit d'appliquer aux personnes circulant sur les chemins de fer un tarif fixe, analogue à celui qui régle le transport des lettres. Ainsi, au lieu de tenir compte de la distance parcourue et de faire payer le trajet à tant de kilomètre, on délivrerait d'avance des billets d'un prix très-réduit, 10 fr. par exemple, au moyen desquels on pourrait se rendre d'un point quelconque du territoire à un autre. Il est bien entendu qu'il y aurait des billets de banlieue ou de courte distance, comme il y a des timbres-poste de 10 c.

Il va sans dire aussi que la division des places serait maintenue et donnerait lieu à la création de trois ordres de billets gradués. Ces

principes admis, l'administration, qui sait le nombre moyen de kilomètres parcourus par chaque voyageur, celui des places inoccupées, et le produit total de la circulation sur l'ensemble des lignes, n'a plus qu'un travail à faire pour servir de base à la fixation du prix uniforme. Il reste sans doute bien des considérations dont il faudrait tenir compte, mais nous pouvons affirmer que le projet est étudié sérieusement. La réduction des ports de lettres n'ayant pas amené le déficit prédit par les adversaires de cette réforme, il est probable que la réduction des places sur les chemins de fer aura un succès au moins égal. »

Exposition internationale à Londres, en 1862.

Les journaux anglais du 28 novembre contiennent la note suivante relative à une exposition internationale en 1862 :

« Nous sommes autorisés à annoncer que la correspondance entre les commissaires de l'exposition de 1851, la Société des Arts et les organisateurs exécutifs de l'exposition de 1862, est arrivée à une conclusion satisfaisante, ainsi qu'on le verra par la lettre suivante, adressée au secrétaire de la Société des Arts. »

« Londres, 22 novembre 1860.

» Monsieur,

» Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre d'hier renfermant copie d'une communication des commissaires de Sa Majesté pour l'Exposition de 1851, au conseil de la Société des Arts, dans laquelle les commissaires expriment leur approbation générale du but qu'a eu la Société en organisant l'Exposition de 1862, et leur intention de donner leur appui et leur concours à l'entreprise, autant qu'il peut leur être compatible avec leur position comme corps constitué, et avec les pouvoirs qui lui sont accordés par leur charte d'institution.

» Dans ces circonstances, nous avons à vous demander d'intimer au conseil de la Société des Arts notre consentement à accepter la mission que le conseil et les garants ont exprimé d'une manière si flatteuse le désir de nous confier, sous la condition que le conseil prendra immédiatement des mesures pour légaliser la garantie et obtenir une charte légale d'incorporation qui puisse nous satisfaire.

» Nous avons l'honneur d'être, monsieur, vos obéissants serviteurs,

» Signé : GRANVILLE, CHANDOS, THOMAS, BARING, C. WENTWORTHILKE ET THOMAS FAIRBAIRN.

» P. le Nove-Foster, esq., secrétaire de la Société des Arts »

» La liste de garantie embrasse 662 personnes, et la somme garantie s'élève aujourd'hui à 366,800 livres (9,170,000 francs). Les commissaires de l'exposition de 1851 ont accordé un terrain pour les constructions sur leur propriété à South-Kennington. »

FAITS DIVERS.

Il y a quelques jours, dans la rue Bonaparte, à Paris, des sergents de ville surprisrent un homme âgé tendant sa casquette aux passants. Ils voulurent l'arrêter pour le conduire devant le commissaire de police; mais cet homme, avec une vigueur que son âge ne comporte guère, leur opposa une vive résistance. Il lui fallut cependant céder.

Au commissariat, il fut fouillé, et l'on retira de ses poches une somme de 2,840 fr. en billets

de banque et en or, plus un reçu de 1,800 fr. de la maison Rothschild.

Interrogé au sujet de son état civil, il déclara qu'il se nommait Franck-Jérémie M..., qu'il était âgé de soixante-six ans, originaire d'Amsterdam, et qu'il habitait la France depuis vingt-sept ans.

On trouva effectivement sur lui un passeport remontant à cette époque et qui le désignait comme ouvrier lapidaire.

Il prétendit que les sommes dont il était possesseur étaient le résultat de ses économies, et il ajouta qu'il se disposait à retourner dans son pays.

Malgré ses allégations, et attendu le flagrant délit de mendicité et de rébellion envers les agents, Jérémie M... a été envoyé à la préfecture.

— Le sieur D., propriétaire d'un hôtel garni, rue St-Christophe, quartier de la Cité, à Paris, vint avertir, mardi soir, un inspecteur de police qu'un individu qu'il soupçonnait être un voleur s'était introduit dans sa maison et se trouvait caché où ne savait où. L'inspecteur pensa qu'il fallait quitter la sortie de ce personnage.

Accompagné de deux sergents de ville, il se plaça avec le sieur D... en embuscade. Au petit jour, un homme d'une corpulence qui ne paraissait pas naturelle, vêtu d'un ample paletot et marchant avec précaution, se mit en devoir de sortir. Sur un signe de l'hôtelier, l'inspecteur l'arrêta; on déboutonna son paletot et dessous on trouva, disposés à l'aide d'un système de bretelles et de ficelles, de la manière la plus ingénieuse, une foule d'objets précieux enlevés de l'hôtel.

Une lettre saisie dans la poche du voleur donnait l'indication de son domicile. On s'y transporta et l'on y découvrit une énorme quantité d'articles de toute nature, provenant de vols, ainsi que des reconnaissances du Mont-de-Piété.

Ce malfaiteur, qui est un repris de justice, portant tous les noms et tous les costumes, a été, après constatations, envoyé à la préfecture.

— Une scène fort touchante se passait avant-hier, rue Saint-Pierre-Amelot, à Paris. Une petite fille de dix ans, Marie Devalloy, demeurant rue de la Roquette, 66, venait de ramasser une pièce d'or et la tenait dans sa main d'un air indécis, lorsqu'elle vit venir à elle une autre jeune fille, âgée de treize ans, nommée Eugénie Godefroid, dont les parents habitent la rue où la trouvaille avait été faite. Marie Devalloy, lui dit :

— Je viens de trouver cela et je ne sais qu'en faire. Faut-il que je le porte à papa ?

— Mais, répondit Eugénie, je ne crois pas que ce soit à votre père qu'il faille remettre cette pièce d'or, puisque elle ne lui appartient pas, et il est trop honnête, j'en suis sûre, pour la garder.

— Oh ! sans doute, répliqua Marie. Eh bien ! alors, dites-moi ce qu'il faut que j'en fasse.

— Je crois avoir entendu dire, continua Eugénie, que les objets trouvés devaient être déposés chez le commissaire de police. Je sais où est son bureau. Voulez-vous que je vous y conduise ?

— Bien volontiers.

Et les deux petites filles se rendirent devant M. Winter, commissaire du quartier des Archives.

Le magistrat à qui elles exposèrent, sans timidité, le motif de cette visite, en fut touché et les félicita sur leur probité. On aime à voir, en effet, de jeunes enfants comprendre déjà si bien les sentiments du devoir et de l'honnêteté.

— Une affreuse nouvelle est venue tout d'un coup jeter la consternation au palais-de-justice.

Un des plus éminents magistrats de la cour, M. Poinot, président de la quatrième chambre, a été assassiné cette nuit en chemin de fer. M. Poinot revenait à Paris de sa campagne de Châlours par le chemin de fer de Troyes. A l'arrivée du train, son cadavre a été trouvé seul dans le compartiment des premières, où il était monté à Troyes. M. Poinot avait été tué d'un coup de poignard.

Les détails manquent nécessairement sur cet événement aussi subit et aussi imprévu. On a pu cependant savoir qu'un individu était monté après la station de Troyes dans le compartiment où M. Poinot était seul, et que ce même individu était descendu près de Noisy-le-Sec au moment où en se rapprochant de l'embranchement le train se ralentit avant l'arrêt de la station, et s'était enfui à travers la campagne. L'absence de montre et d'argent sur le cadavre donnent à penser que le vol a été la cause du meurtre. C'est d'ailleurs vers quatre heures du matin qu'il aurait eu lieu. Il est donc probable que c'est pendant son sommeil que M. le président Poinot a été lâchement frappé.

M. le président Poinot revenait à Paris pour présider, comme chaque jour, la chambre à la tête de laquelle il est placé. C'est à l'heure d'ouverture ou à peu près que l'affreuse nouvelle s'est répandue. Elle n'a pas tardé à être officiellement confirmée. M. le conseiller Henriot, président en l'absence du défunt, a annoncé au barreau que, sous l'impression du douloureux événement qui venait de la frapper, la cour ne tiendrait pas d'audience. Les audiences des autres chambres ont été bientôt levées. Une émotion sans égale règne à l'heure où ces détails nous sont transmis dans la salle des Pas-Perdus. Le barreau et les officiers ministériels s'associent partout au deuil de la magistrature. M. le procureur général et M. le procureur impérial se sont rendus en toute hâte au domicile du défunt, et l'instruction a été commencée.

— Un crime entouré de mystérieuses circonstances vient d'être constaté par la justice.

Il y a quelques jours, les époux X... vinrent prendre possession d'une maison qu'ils avaient louée dans un petit village du canton de Montfort-Lamaury (Seine-et-Oise). Ils arrivaient d'une commune du département de la Seine. Le lendemain matin, des cultivateurs se rendant à leurs travaux aperçurent dans une mare le cadavre de la femme X... ; il fut promptement retiré de l'eau.

On crut à un suicide ; le mari lui-même déclara que depuis quelque temps sa femme avait exprimé l'intention de se détruire. L'inhumation de la défunte eut lieu après l'accomplissement des formalités accoutumées ; toutefois l'autorité judiciaire, pour compléter son enquête motivée par le suicide présumé de cette femme, fit prendre des renseignements dans la localité précédemment habitée par les époux X...

Ces renseignements firent connaître que la femme X... entretenait avec un propriétaire de cette localité, nommé K..., des relations coupables ; que son mari l'ayant su, avait résolu, pour les faire cesser, de l'éloigner du pays, pour aller habiter dans la maison dont nous avons parlé.

Il paraît que K... aurait voulu s'opposer au départ de la femme X..., et qu'il l'aurait menacée de la tuer si elle persistait à rompre avec lui. Malgré ces menaces, elle était partie avec son mari ; K... l'aurait suivie, et on l'a vu avec elle, paraît-il, sur un chemin conduisant à la mare, la veille au soir du jour de la découverte du cadavre.

En présence de ces faits recueillis par une

— Alexandre, dit-elle, viens sur mon cœur, et la paix rentrera dans le tien; je te suis fidèle, regarde-moi en face, et tu te demanderas : Si même elle était coupable, serait-il possible qu'elle s'avilit encore davantage par le mensonge ?

Il tressaillit et fixa ses regards sur ces yeux qu'il avait vus si souvent rayonner d'amour pour lui. En dépit des pleurs dont ils étaient voilés, la vérité y brillait éclatante, et il se sentit pénétré jusqu'au fond du cœur.

— Sois mon ange ! dit-il en l'attirant dans ses bras ; protège-moi contre la folie qui me menace ; je ne puis me délivrer de l'image qui me poursuit. Renverse la barrière que la fierté veut élever entre nous d'eux, j'ai besoin de ton indulgent amour !

Par commiseration, Paula, oubliant ses légitimes griefs, parvint avec efforts à refouler ses pleurs.

— Il faudra que je sois la circonspection incarnée, lui dit-elle avec calme et comme se parlant à elle-même, et que j'évite jusqu'à l'ombre de tout ce qui peut frapper ton imagination.

— Oh, merci ! — Et pourquoi t'opposais-tu à mon entrée dans cette chambre ?

Pour toute réponse, Paula lui prit doucement la tête et lui tourna les yeux vers l'autre côté de la pièce. Aussitôt les regards d'Alexandre rencontrèrent la toile que le crépuscule éclairait encore, et où elle lui souriait dans toute sa beauté, rehaussée par l'aurole de l'amour maternel. La pureté et l'innocence qui se peignaient dans ses traits l'émuèrent plus profondément encore que le langage conciliant de Paula.

— Pardon, pardon, balbutia-t-il vaincu ; je suis indigné de toi, puisque j'ai pu te suspecter. Que ton amour soit plus grand que mon crime !

Paula se pressa plus étroitement sur son cœur, et peu à peu ils retrouvèrent l'un et l'autre leur tranquillité.

— Et pourtant, Paula, dit ensuite Alexandre — avec hésitation, comme s'il craignait de l'offenser, — je voudrais bien savoir qui j'ai aperçu dans le parc, car il est impossible que j'aie été le jouet de mon imagination.

— Ne t'occupe plus de cela, je t'en prie, dit Paula fermement convaincue qu'il s'était trompé. Fais-ous une promenade ; les bosquets embaumés et la fraîcheur du soir nous rendrons la paix et l'oubli, et tout éclaircissement sera superflu.

Et elle avait raison. Lorsqu'ils rentrèrent, il ne restait plus la moindre trace de la déplorable scène de tout à l'heure ; leurs traits respiraient la félicité et la confiance, et Paula s'endormit à côté d'Alexandre avec autant de douceur et de sécurité que jamais.

VII

Marie veillait, car l'heure était venue, cette heure qu'elle redoutait plus que la mort. Le comte, à peine de retour, lui avait fait une courte visite, et elle était allée se mettre au lit. Elle venait d'entendre sonner onze heures et demie, et dans le château comme dans le parc régnait un profond silence que rien n'interrompait, sauf le léger bruissement des arbres ou le bourdonnement contre les vitres d'un papillon nocturne, attiré par la lumière de la lampe.

Elle traversa sur la pointe des pieds le corridor qui séparait leurs chambres et prêta l'oreille : pas d'autre bruit que les battements de son cœur. Elle rentra, prit une lumière, se dirigea de nouveau vers l'appartement de son

mari et en ouvrit la porte avec précaution. Une fois dans la première pièce, elle respira profondément, comme pour puiser la force et le courage de pousser plus loin ; puis elle pénétra à pas de loup dans la chambre à coucher.

Marie ne pouvait voir les traits vénérés du comte, sur lesquels une veilleuse jetait une ombre épaisse. Elle se sentit comme paralysée ; une puissance secrète la poussa à tomber à genoux près du lit et à crier : — Éveille-toi, éveille-toi, on en veut à ton honneur et à ta félicité. — Mais les mauvais génies s'empressèrent de lui souffler : — Si ta faute est révélée au comte, il sera malheureux jusqu'à la fin de ses jours.

Enfin elle se décida à prendre le trousseau de clefs placé sur la table de nuit, traversa la pièce suivante, où le comte avait ses armes et son attirail de chasse, et déboucha dans la galerie. Un moment après, elle ouvrit la lourde porte des archives, mais à l'instant même le courant d'air éteignit sa lampe. Quand elle se vit plongée dans les ténèbres, un indicible effroi s'empara d'elle ; ses cheveux se dressèrent sur sa tête, et son cœur cessa de battre. Peu à peu cependant elle se remit, se rappela qu'il y avait sur une table des allumettes et une bougie, et ne tarda pas à avoir de nouveau de la lumière.

Elle essaya les clefs et trouva la bonne ; mais, à son grand effroi, elle ne put cependant ouvrir le coffre : il était évidemment garni d'un ressort de sûreté.

Pendant qu'elle cherchait à le découvrir, croyant que tout le monde dormait, Kirn veillait encore, assis sur son vieux et modeste sofa. Il mordillait le bout de sa plume, essayait à tout moment la sueur qui perlait à grosse gouttes sur son front, et se cachait les yeux avec les

mains comme pour se mettre à l'abri de toute distraction. Le bon vieillard se torturait l'esprit pour faire jaillir de son cerveau une pièce de vers célébrant l'anniversaire du baron ; mais tous ses efforts étaient vains : il avait beau courir après la rime, impossible de l'attraper.

— Mon Dieu, qu'est-ce que cela ? s'écria-t-il en apercevant de la lumière dans les archives.

— Puis il se leva et courut à sa fenêtre. Il vit que cette lumière était posée très-bas, probablement sur le plancher, ce qui lui parut suspect.

— Il serait bien extraordinaire que ce fût le comte à pareille heure, pensa-t-il en secouant négativement sa tête grise.

Kirn occupait le rez-de-chaussée d'une belle tour tapissée de lierre qui communiquait intérieurement avec le château. Il monta vite au premier étage, et, quelques instants après, en vertu du privilège que donnent de longs et fidèles services, il était dans l'appartement du comte, et s'avançant jusqu'auprès du lit, il cria très-haut :

— Monsieur le comte, monsieur le comte, j'ai quelque chose d'important à vous communiquer !

— Le feu est-il au château ? s'écria le comte avec terreur.

— Non, Dieu merci, non ; mais j'ai aperçu, à mon grand effroi, une lumière très-suspecte dans les archives : quelque voleur, une effraction nocturne.

— Diable ! dit le comte sautant en bas du lit et s'habillant à la hâte, nous allons voir tout de suite. — Mon trousseau de clefs n'est plus là, cria-t-il en regardant avec consternation sur la table de nuit ; c'est donc quelqu'un de la maison ! Appellons d'abord Martin, dit avec anxiété Kirn tout stupéfait.

(La suite au prochain numéro.)